



# Réseau Semences Paysannes

*Biodiversité des semences et plants dans les fermes*

10, place Clémenceau

47190 Aiguillon

Tel : 05 53 84 44 05 Fax : 05 53 84 69 48

Mail: [contact@semencespaysannes.org](mailto:contact@semencespaysannes.org)

[www.semencespaysannes.org](http://www.semencespaysannes.org)

---

## Rapport d'activités 01/10/2019-30/09/2020



VERSION VALIDÉE

Assemblée Générale du 12, 13 et 14 février 2021

## Table des matières

1. DÉVELOPPEMENT DES SEMENCES PAYSANNES SUR LE TERRAIN.....	3
1.1. Partage des savoirs et formations.....	3
1.2. Groupes thématiques Espèces et groupe de travail Recherche.....	4
1.2.1. Groupes thématiques Espèces.....	4
1.2.2. Le groupe Recherche et les outils associés à la recherche.....	6
1.3. Partenariats.....	8
1.3.1. Inf'OGM.....	9
1.3.2. Atelier Paysan.....	9
1.3.3. Collectif Zéro OGM.....	9
1.3.4. Sciences Citoyennes.....	9
1.4. Relations et activités internationales.....	9
1.4.1. Coordination européenne Libérons La Diversité (LLD).....	9
1.4.2. Erasmus + APRENTISEM.....	10
1.4.3. Rencontres « Sème ta Résistance ».....	11
1.4.4. Congrès IFOAM.....	11
1.5. Mise en valeur(s) des semences paysannes, des produits issus de semences paysannes et relations au monde économique.....	12
1.5.1. Réflexion sur l'utilisation commerciale des termes « semences paysannes » et « variétés paysannes ».....	12
1.5.2. Partenariat Biocoop 2016-2020.....	12
2. VEILLE JURIDIQUE.....	14
2.1 Commercialisation.....	14
2.1.1. Règlement AB.....	14
2.1.2 Commercialisation générale de semences et plants.....	14
2.2 Ressources génétiques.....	15
2.3. Biotechnologies.....	15
2.4. Droits de propriété industrielle.....	16
2.5. Mouture à la ferme.....	16
2.6. Réglementation sanitaire et contrôle.....	17
2.7. Appropriation collective des enjeux juridiques et réglementaires.....	17
3. VIE ASSOCIATIVE.....	18
3.1. Les nouveaux adhérents du Réseau.....	18
3.2. Équipe salariée.....	18
3.3. Conseil d'administration et groupes de travail thématique.....	19
3.4. Réflexion sur le mode de fonctionnement.....	20
4. COMMUNICATION.....	22
4.1. Semaine des Semences Paysannes 2020.....	22
4.2. Publication.....	22
4.3. Veille Citoyenne d'Informations sur les Semences (VCI-S).....	23
4.4. Outils de communication.....	23
4.4.1. Site web.....	23
4.4.2. Infographie définition des semences paysannes.....	23
4.4.3. Divers.....	23
4.5. Sensibilisation.....	24
5. RAPPORT FINANCIER.....	25
1. Evolution du résultat.....	25
2. Les charges.....	25
3. Les produits.....	27
6. PARTENAIRES FINANCIERS.....	30
6.1. Fondations et entreprises privées.....	30
6.2. Société civile.....	31
6.3. Partenaires publics.....	31

# 1. DÉVELOPPEMENT DES SEMENCES PAYSANNES SUR LE TERRAIN

Suite à l'émergence de ce besoin lors de plusieurs assemblées générales, la démarche de territorialisation du Réseau s'est renforcée dans l'ensemble de nos activités. Les contraintes de déplacements, d'organisation, et même parfois d'approvisionnement en denrées alimentaires que nous avons rencontrées cette année en raison de la crise sanitaire du Coronavirus nous invitent à accentuer davantage encore cette démarche : c'est au niveau local que se situent les enjeux de résilience alimentaire, et c'est sur des territoires de taille réduite que les réseaux d'acteurs peuvent s'organiser pour y répondre.

Cette dynamique est déjà naturellement en place dans beaucoup de territoires, les membres locaux s'invitant mutuellement à leurs événements, bourses aux semences, fêtes des battages et autres. En complément, nous les convions régulièrement à se retrouver autour de chacune de nos rencontres : qu'il s'agisse de formations, d'accueil de nouveaux.elles adhèrent.e.s, ou encore de réunions thématiques.

## 1.1. Partage des savoirs et formations

Bien sûr, comme tous les organismes de formation, le RSP a vu ses activités impactées par les restrictions sanitaires. Cependant, nous avons pu organiser au printemps le premier séminaire de formation du RSP les 3, 4 et 5 mars 2020 : cette rencontre a pris la forme d'une [formation de formateur.trice.s](#) à l'ingénierie pédagogique couplée à une demi-journée de réflexion autour de la mutualisation. Ces journées nous ont permis d'approfondir l'interconnaissance entre les participant.e.s (groupe de travail Formation et trois animatrices du RSP) et de mieux connaître leurs activités de formations, de monter en compétence en pédagogie active, de mutualiser quelques outils de formation (grâce à des sessions tests improvisées en soirée, en marge de la formation). Nous avons pu également poursuivre la réflexion autour de la mutualisation (règles, modalités, etc.). Cette formation de formateur.trice.s est destinée à être dupliquée en région.

Sur cet exercice, malgré ce contexte particulier, neuf formations ont été dispensées par l'équipe salariée du RSP, essentiellement dans des établissements de formation agricole (CFPPA et EPLEA<sup>1</sup>), mais également auprès d'un établissement semencier artisanal membre du RSP et d'organisations de développement agricole.

Ces formations représentent un total de 44 heures, avec un taux de présence aux formations de 95 %, d'assiduité de plus de 95 % et un taux de satisfaction de 94 %, une grande majorité des 117 personnes présentes aux différentes formations (agriculteur.trice.s, étudiant.e.s, animateur.trice.s, technicien.ne.s, etc.) se déclarant « très satisfaites ».

Le RSP a également l'habitude de faire des interventions auprès de diverses structures et publics. Avec la situation sanitaire, des actions prévues ont dû être reportées. Les salariées ont quand même pu réaliser des interventions dans le cadre de projets en cours, elles seront détaillées dans la suite du texte.

En plus, l'équipe a reçu cinq sollicitations ponctuelles : des interventions ont eu lieu auprès d'un magasin Biocoop, d'un jardin partagé, d'une Communauté de communes et d'un réseau régional d'AMAP, ce qui représente au total 14 heures d'intervention et 68 personnes touchées.

Le RSP est organisme de formation depuis mars 2018. La procédure de référencement du RSP auprès de DATADOCK a abouti en mai 2019, ce qui permet aux salarié.e.s de structures qui souhaitent suivre une des formations proposées par le RSP d'être pris.es en charge par leur OPCA. Le contexte réglementaire national invite à une certification des activités de formation, qui deviendra obligatoire pour bénéficier de financements publics, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 (échéance repoussée d'un an suite à la crise sanitaire). Cette démarche de certification pose question, vis-à-vis du volume des formations portées par le RSP, et au vu des contraintes administratives à assumer. Un positionnement sera donc à adopter en 2021.

<sup>1</sup> Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole, Établissement Public Local d'Enseignement Agricole.

Le groupe de travail (GT) Formation, qui a émergé au 1<sup>er</sup> trimestre 2018, participe à cette réflexion. Les missions du GT ont été définies dès sa création : faciliter les conditions d'échange et de partage des outils et pratiques (organisation de séminaires, diffusion du catalogue de formation, répertoire en ligne d'outils accessibles, etc.), produire des contenus communs (modules, outils, etc.), et faciliter le portage administratif des formations par le RSP en tant qu'organisme de formation. Cette année, quatre réunions ont rassemblé ce GT, qui cherche encore ses marques et ses priorités de travail au vu de tous les enjeux et cadres actuels de la formation (certification Qualiopi, cadre formel de la formation en établissement agricole, diversité des formations chez les membres, etc.).

Le RSP continue son travail de diffusion plus large des connaissances accumulées ces dernières années et le partage de ses analyses. Ainsi sur les questions juridiques (voir détails dans le paragraphe 2.7 de ce rapport), des réunions téléphoniques pour expliciter et discuter des sujets d'actualité sont régulièrement proposées aux membres. Le kit réglementaire, dans sa version réactualisée [d'avril 2018](#) continue d'être largement diffusé, aussi bien en ligne qu'en format papier. Le travail d'actualisation des [fiches pratiques sur la réglementation](#) disponibles sur le site du RSP se poursuit. Un travail de formalisation des contenus de formation est actuellement en cours, avec la rédaction d'un module général sur la réglementation semences et de modules plus spécifiques, concernant la meunerie-boulangerie, les brevets sur le vivant ou encore les problématiques sanitaires. Ces modules sont régulièrement mis à jour. De la même façon, un travail de formalisation des réflexions et expériences menées sur les thématiques économiques a été entamé (voir ci-après).

Le [catalogue de formation](#) répertoriant les offres de formation des collectifs et personnes membres du RSP est mis à jour en début de chaque année. Il est diffusé auprès des membres, des partenaires (Inf'OGM, Atelier Paysan, etc.) et est accessible au grand public sur le site internet.

Afin de mieux partager les opportunités et sollicitations de formations reçues par le RSP et par les membres, et pour une meilleure mise en réseau de tous les formateurs, l'idée d'une liste dédiée aux échanges entre formateur.trice.s a émergé. Elle sera active dès janvier 2021.

Au niveau de la diffusion de l'information, deux lettres d'information ont été diffusées en 2020 (format newsletter : [avril](#) et [octobre](#)). Les listes d'échanges ont été régulièrement alimentées et modérées.

## **1.2. Groupes thématiques Espèces et groupe de travail Recherche**

### *1.2.1. Groupes thématiques Espèces*

#### Le groupe Céréales à paille

Le groupe Céréales à paille est né autour d'une dynamique de sélection collaborative. Il est historiquement composé de 12 collectifs : Triptolème (Bretagne), Li mestère (Belgique), ARDEAR AURA-Auvergne-Rhône-Alpes, Graines de Noé (Bourgogne), CETAB (Nouvelle Aquitaine), Syndicat Touselle (Gard), ADEAR 32, ARDEAR Centre Val de Loire, ADEAR Nord (à présent fusionné au sein d'Initiatives Paysannes), Pétanielle (Tarn), L'Or des graines (Lorraine), GAB 65, soit environ 104 paysan.ne.s, 15 animateur.trice.s, 13 membres de l'INRA du Moulon, de l'ITAB, du CIRAD<sup>2</sup> et de l'École d'Ingénieur de Purpan. Ce groupe travaille sur le blé tendre, le petit épeautre et les blés poulards.

Au-delà des échanges techniques, ce groupe est également dynamisé par ses habituelles rencontres annuelles. En raison de la crise sanitaire, ces rencontres ont été reportées à plusieurs reprises cette année : elles étaient prévues en juin, autour d'une Fête des Blés (pour célébrer l'obtention du prix de la sélection participative), puis ont été reportées à la veille de l'assemblée générale du RSP, prévue en décembre 2020. Elles se tiendront finalement en février 2021, à la veille

---

<sup>2</sup> Centre de coopération international en recherche agronomique pour le développement

de l'AG, elle-même reportée. En cette année si particulière, les liens ont été maintenus d'une part avec les animateur.trice.s des collectifs en vue des préparations successives de ces rencontres reportées, et d'autre part à travers une réunion téléphonique tenue en février 2020 avec les animateur.trice.s et paysan.ne.s des collectifs locaux.

Une réflexion a été entamée au sein du groupe, suite à la fin des thèses d'Emma Forst et de Gaëlle Van Frank, sur la poursuite des essais en cours à l'échelle nationale : la priorité a été orientée sur la diffusion des résultats obtenus durant ces dernières années, et sur la poursuite des échanges au sein du Réseau, entre collectifs et avec les membres arrivants.

Dans le cadre de l'appel à projet « Transitions alimentaires et agro-écologiques », le projet CoCoDiVa a été déposé en avril 2019, avec comme objectif de concevoir une méthode de création et de gestion collective de mélanges de populations et de réaliser un travail de capitalisation, analyse, synthèse et diffusion des connaissances produites durant les 15 années de sélection participative sur céréales à paille. Ce projet n'a pas été retenu (réponse obtenue en novembre 2019).

Cependant, plusieurs actions prévues dans CoCoDiVa ont été initiées : des ateliers ont été organisés par l'INRAe dans plusieurs collectifs, afin de diffuser les résultats du travail de recherche et sélection participative des dernières années et co-concevoir des méthodes de sélection de mélanges adaptées aux contextes des collectifs. Un stage a été encadré par l'INRA du Moulon afin de réaliser des fiches de diffusion des connaissances produites et d'organiser les ateliers mentionnés ci-dessus.

La dynamique de ce groupe est bien ancrée, elle permet d'accueillir régulièrement de nouveaux membres qui débutent dans l'aventure des semences paysannes de céréales. Ceux.elles-ci sont facilement mis en lien avec des membres historiques, et inscrits, dès leur adhésion au RSP, sur la liste mail d'échanges nationale, ce qui leur permet un accompagnement technique et de précieux conseils dans le lancement de leur collection.

### Le groupe Maïs et fourragères

Démarré en 2018, le CASDAR COVALIENGE « Co-Conception d'outils de pilotage et d'évaluation de la sélection des allogames pour l'adaptation locale et la résilience des agro-écosystèmes : cas du maïs » se poursuit jusqu'en juin 2021. L'organisme chef de file est l'ITAB et l'organisme chef de projet l'INRA de Toulouse. Les autres partenaires sont AgroBio Périgord, FD CIVAM 44, Cultivons la Biodiversité en Poitou Charente, l'ADDEAR de la Loire, l'ARDEAR du Centre-Val de Loire, l'EI Purpan, l'INRA du Moulon, l'EPL Valence et le RSP.

L'objectif de COVALIENGE est de consolider les dispositifs de sélection participative des allogames (notamment du maïs) dans leurs dimensions techniques et organisationnelles.

Le projet permet d'accompagner le développement :

- de modes d'organisation favorisant l'adaptation des méthodes de sélection ;
- de méthodes de sélection des espèces allogames à la portée des agriculteur.trice.s ;
- d'une offre de formation différenciée qui s'appuiera sur la création d'une boîte à outils et d'un documentaire critique sur la sélection participative du maïs population.

Le RSP étant impliqué dans l'accompagnement des essais au niveau de la gestion des données et de leur analyse, une convention de prestation a été établie avec Pierre Rivière, ancien salarié en charge de ce projet, pour la réalisation de ces activités. D'autre part, le RSP est également engagé dans les tâches liées à la formation, celles-ci étant assurées en interne par les membres de la nouvelle équipe salariée.

Dans le cadre du projet COVALIENGE, les réunions régulières nourrissent les liens entre ses participants, notamment grâce aux cellules mensuelles de suivi téléphonique. Des rencontres en présentiel se sont tenues à l'occasion du COPIL d'octobre, organisé dans le Poitou.

## Le groupe Tomates et le groupe Potagères

Le groupe Tomates a émergé du groupe Potagères dans le cadre d'une série de réflexions et d'expérimentations financées par le projet Diversifood (2015-2019). Ce projet regroupe le RSP, Jardin'enVie, Germinance, Le BiauGerme, la Maison des Semences de la Loire, Graines de Montagne, l'ITAB et des jardinier.ère.s et maraîcher.ère.s indépendant.e.s réparti.e.s dans toute la France.

En 2020, et dans le prolongement des expérimentations de 2018 et 2019, l'objectif des essais mis en place a porté sur l'observation des différences de comportement entre différentes souches de mêmes variétés et sur leur adaptation aux conditions environnementales des sites de chaque participant.e ainsi qu'aux différentes pratiques des participant.e.s. Une « souche » étant définie comme une variété-population cultivée durant plusieurs années sur un même lieu et selon des pratiques identifiées.

Pour ce faire, chaque participant.e a planté plusieurs souches d'une ou plusieurs variétés de son choix. Certain.e.s ont fourni des souches aux autres participant.e.s afin d'observer des différences entre les souches cultivées depuis plusieurs années sur un même lieu et les souches provenant d'autres sites.

Cette année, peu de résultats ont été obtenus : plusieurs participant.e.s ont été fortement impacté.e.s par les conditions météorologiques exceptionnelles de ce printemps (chaleurs hâtives et gelées tardives), d'autres n'ont pas pu mettre les essais en place, dans le contexte de sur-sollicitation dû au confinement, et d'autres encore avaient perdu le fil de la dynamique du groupe, avec des protocoles qui leur semblaient trop complexes à leur niveau.

Dans ce contexte particulier, il nous a semblé intéressant de convier les membres du groupe Potagères aux rencontres estivales du groupe Tomates, afin :

- de partager à tou.te.s les résultats des analyses du CIRAD sur les expérimentations des dernières années ;
- d'ouvrir un espace d'échange sur les besoins et envies de chacun ;
- et de stimuler une nouvelle dynamique au sein de ces groupes, qui pourraient, à terme, à nouveau fusionner.

Ces rencontres ont eu lieu en août 2020, elles ont été accueillies par Jardin'enVie, dans leur nouvelle ferme, acquise en mars, à Bourg-lès-Valence. Ces deux jours ont pu se dérouler en extérieur, dans le respect des précautions sanitaires.

## Le groupe Arboriculture

La mise en place d'une nouvelle réglementation européenne en 2017 a amené une nouvelle dynamique de travail au sein du groupe arboriculture (qui regroupe des pépiniéristes, arboriculteurs.trice.s, associations de conservation du patrimoine fruitier, pas forcément tous membres du RSP).

Ainsi, après un travail collectif de compréhension de la réglementation européenne en 2017, le partage des enjeux se prolonge au sein du groupe, sur la liste mail dédiée. En 2020, les échanges ont principalement concerné l'adoption des nouveaux règlements techniques de certification et l'arrêté concernant les plants de « qualité CAC » (*Conformitas Agraria Communitatis*).

### *1.2.2. Le groupe Recherche et les outils associés à la recherche*

#### Le groupe de travail Recherche

Suite aux constats établis à l'issue des derniers programmes de recherche quant au manque d'adéquation entre les problématiques abordées et les besoins des praticien.ne.s, le RSP a engagé une réflexion de fond sur ses rapports à la recherche. Il serait notamment nécessaire de formaliser des accords incluant certaines clauses et de garantir leur respect, telles que l'interdiction de tout droit de propriété intellectuelle sur les semences, les savoirs et les savoir-faire associés ; le partage de la propriété des résultats, qui sont communs à toutes les parties ; l'interdiction de publier

des résultats qui faciliteraient la biopiraterie ; ou encore la co-construction des règles d'usage autour des données (niveau d'accès, utilisation, règle de gestion, question de la propriété, etc.). Il n'existe pas à l'heure actuelle d'exemple d'accord satisfaisant et complet sur lequel s'appuyer concernant la recherche participative sur les semences paysannes.

Le groupe de travail (GT) Recherche est mandaté par le Conseil d'administration (CA) pour répondre aux diverses sollicitations et proposer le positionnement le plus adéquat du RSP dans ces partenariats potentiels.

Deux dossiers essentiels ont été pris en charge par le GT Recherche cette année lors de trois réunions téléphoniques : l'engagement du RSP en tant que partenaire dans le projet européen en cours de dépôt Divaction, et le partenariat dans la thèse de George Aboueldahab :

- **Divaction.** Dans la suite de Diversifood, ce nouveau projet de recherche a pour objectif de travailler de manière participative en faisant appel à différentes disciplines (génétique des populations, agronomie, économie, sociologie, droit, sciences politiques, communication) pour étudier la diversité en action de la semence à l'assiette. Il permettrait des échanges entre 27 partenaires, organisations de praticien.ne.s des semences paysannes à l'échelle européenne. Ce projet est en cours d'évaluation auprès de la Commission européenne.
- **Thèse de George Aboueldahab.** Dans le cadre de son projet de recherche sur les organisations alternatives au service de la transition agroécologique, et suite à un partenariat précédent sur la transition agroécologique en France avec BEDE, George Aboueldahab a sollicité divers partenaires et réseaux d'agriculture alternative, notamment l'Atelier Paysan et le RSP. L'objectif est dans un premier temps de consulter les membres de ces réseaux sur les besoins des praticien.ne.s en termes d'outils numériques de gestion. Il a été convenu que nous mettions en lien George avec les membres du RSP qui peuvent être intéressés par sa démarche, essentiellement les Maisons des semences paysannes (MSP) et les artisan.ne.s semencier.ère.s.

### Les projets en cours

En 2020, le RSP s'est investi dans divers projets , qui arrivent à leur terme.

**Le PEI CUBIC – NA.** Intitulé « Cultivons Une Biodiversité Innovante et Collective en Nouvelle Aquitaine », le projet est porté par Agrobio Perigord, et implique 7 organisations, 6 collectifs locaux membres du RSP, le RSP pour l'échelle nationale, mais aussi des chercheur.se.s et universitaires. Ce projet soutient le travail des structures sur les semences paysannes, tant sur les aspects de sélection, de valorisation, de gestion collective que sur le volet communication. Il devrait aboutir au premier semestre 2021, avec une publication collective et un colloque final. Outre la participation aux réunions du COPIL et de suivi des différentes tâches (par téléphone ou en présentiel), plusieurs actions ont pu être réalisées en 2020 : une réunion téléphonique entre animateur.trice.s de structures, animée par le RSP, pour mutualiser et échanger les expériences autour des enjeux de valorisation des produits ; la coordination et participation à la rédaction de la première partie de la publication finale sur les aspects de gestion collective ; une intervention auprès de l'ALPAD lors d'un événement grand public autour du thème « Les semences paysannes, un commun » ; et un appui pour le tournage d'une séquence de l'une des vidéos finales. Une intervention auprès de CBD dans le cadre de ce projet (sur les enjeux réglementaires et sur les communs) initialement prévue en juin, a dû être reportée. Elle a été réalisée en octobre 2020 (hors exercice). Dans le cadre du PEI CUBIC, un accompagnement du CETAB pour leurs actions de gestion de collection et sélection participative était prévu. En fin d'exercice, c'est le collectif Mètis qui reprend cette ligne d'animation.

**Le CASDAR COVALIENGE.** Le projet « Co-Conception d'outils de pilotage et d'évaluation de la sélection des allogames pour l'adaptation locale et la résilience des agro-écosystèmes : cas du maïs », démarré en 2018, se poursuit jusqu'en juin 2021 (voir paragraphe dédié, ci-dessus).

**L'organisation de rencontres régionales.** Le RSP a répondu à un appel à projet (AAP) de la fondation Daniel et Nina Carrasso « Pour une transition agroécologique par l'échange et le partage » intitulé « Les Semences Paysannes comme levier dans la démarche agroécologique » pour promouvoir les échanges de savoirs et savoir-faire autour des semences paysannes dans les territoires, et nourrir les liens entre les membres proches géographiquement et leurs partenaires à l'occasion de ces rencontres. Ce projet de montée en compétences collective était associé aussi à la transmission des savoir-faire de pédagogie active. Le projet n'a pas été retenu car il était trop « ouvert » au grand public selon les critères de la fondation pour cet AAP. Mais l'idée de ces rencontres a germé et rencontré un fort succès auprès des membres. Le RSP intègre l'organisation de ces rencontres à ses activités financées de manière structurelle, à compter de 2021 (si la situation sanitaire le permet), et l'intègre à sa démarche de territorialisation.

**Le CoEx.** Ce projet est financé par Agropolis et coordonné par Mathieu Thomas et Sélim Louafi du CIRAD. Il porte sur la coexistence des modes de gestion *in situ/ex situ*. Le RSP est partenaire sur les ateliers de réflexion relatifs à la mise en place d'accords équitables entre laboratoires de recherche et organisations paysannes. A partir d'enquêtes réalisées en France et en Afrique et de trois ateliers de travail, un manuel a été rédigé. Il a été discuté lors des rencontres internationales « Sème ta Résistance » de novembre 2019 à Mèze. BEDE, membre du RSP, est également partenaire de ce projet pour renforcer ses actions en Afrique de l'Ouest. Suite au départ de Pierre Rivière de l'équipe salariée du RSP, c'est un administrateur, Robert Ali Brac de la Perrière, qui a repris le suivi du projet pour le RSP. Ce manuel est disponible sur le site ressources : <http://ressources.semencespaysannes.org/bip/fiche-bip-378.html>.

### Les bases de données : ShiNeMaS et Spicilege

Le RSP, en collaboration avec l'INRA du Moulon, a participé au développement d'une base de données, appelé *SHiNeMaS* pour « Seeds History and Network Management System », qui permet de gérer :

- les informations sur les réseaux d'échanges, c'est à dire des relations entre lots de graines (diffusion, mélanges, croisements, reproduction, sélection) ;
- les informations liées à ces relations ou à ces lots (pratiques culturelles, phénotypiques - rendement, verse, précocité, appréciations qualitatives des producteurs, etc. - et génétiques dans le cadre de projets de recherche particuliers).

Ce travail a été repris en prestation de service par Pierre Rivière.

Cet outil peut gérer toutes les espèces même s'il nécessite encore quelques modifications pour coller au mieux aux pratiques du terrain. *SHiNeMaS* est un logiciel libre sous licence GNU AGPL. La première version de la base de données est disponible et téléchargeable en ligne : <http://moulon.inra.fr/index.php/fr/actualite/387-shinemas-la-base-de-donnees-concue-pour-le-reseau-semences-paysannes>

La base de données Spicilege, toujours active, est peu utilisée. (<http://www.spicilege.org/>)

### **1.3. Partenariats**

L'émergence des enjeux de souveraineté alimentaire, d'autonomie, de résilience des territoires et d'agroécologie fait croître l'intérêt pour les semences paysannes. Conscient que celles-ci constituent un élément d'une vision sociétale plus large, le RSP s'inscrit dans un faisceau d'initiatives et de mouvements sociaux tant à l'échelle nationale et européenne qu'internationale. Ces alliances avec les autres acteurs partageant cette vision, qu'elles soient établies de longue date, ou qu'elles aient été initiées en 2020, mettent en lumière l'importance des convergences avec d'autres structures. Il s'agit d'ailleurs d'un point central du rapport d'orientation 2021-2023 qui sera proposé à l'AG 2020.

### 1.3.1. Inf'OGM

Ce partenariat de longue date s'appuie sur la Veille citoyenne d'informations Semences (VCI-S) animée par Frédéric Prat d'Inf'OGM, qui résulte d'une mutualisation entre Inf'OGM et le RSP (voir partie Communication).

En 2020, le CA a réfléchi à l'éventualité d'intégrer le CA d'Inf'OGM. Faute d'énergie vive et de temps disponible côté administrateurs, il a été plutôt décidé de maintenir les liens partenariaux comme tels, tout en affirmant la pertinence et l'importance du travail d'Inf'OGM pour la lutte contre les OGM.

### 1.3.2. Atelier Paysan

La collaboration avec l'Atelier Paysan est établie depuis plusieurs années, avec des invitations mutuelles régulières à des événements, notamment au séminaire sur les Communs organisé en 2018 et aux Rencontres internationale de novembre 2019 pour participer à deux ateliers thématiques (communs et autonomie paysanne), à une table ronde sur l'autonomie paysanne et à l'installation de leur exposition. Ce partenariat semble naturel et évident, aux vues des visions politiques communes dans lesquelles s'inscrivent nos actions. Il s'illustre bien au sein du RSP, puisque plusieurs membres sont déjà en lien étroit avec cette coopérative et que d'autres en sont même sociétaires.

Dans le cadre de sollicitations particulières reçues par l'Atelier Paysan pour des interventions de formation, comme par exemple pour des réseaux d'AMAP, nous envisageons de concevoir ensemble des supports adaptés à des publics variés, pour une sensibilisation plus large aux enjeux liés aux questions d'autonomie des paysans.

### 1.3.3. Collectif Zéro OGM

Ces dernières années, l'énergie de la mobilisation sur le combat anti-OGM au sein de l'Appel de Poitiers a été principalement mise dans le recours déposé devant le Conseil d'État en mars 2015, lequel a conduit à une décision rendue le 7 février 2020. Le comité de pilotage de l'Appel de Poitiers a lancé un collectif baptisé « Objectif Zéro OGM » en 2019, afin de diffuser auprès du grand public les enjeux liés aux « nouveaux OGM ». Dans le but que le RSP reste associé à la lutte contre les OGM, trois administrateur.trice.s suivent ce dossier pour le RSP, ainsi que la mise en œuvre de la décision du Conseil d'État.

### 1.3.4. Sciences Citoyennes

L'association Sciences Citoyennes a pour objectif de favoriser et prolonger le mouvement actuel de réappropriation citoyenne et démocratique de la science, afin de la mettre au service du bien commun. Une première rencontre a été initiée en février 2020 pour échanger autour des cadres de financement institutionnels, et de la manière d'en sortir. Cette réunion a constitué un premier contact, qui n'a pas été renouvelé courant 2020, mais qui pourra être réinvesti pour continuer la réflexion et tisser des liens sur ces enjeux.

## 1.4. Relations et activités internationales

### 1.4.1. Coordination européenne Libérons La Diversité (LLD)

Depuis 2018, le RSP se réinvestit pleinement dans la coordination européenne Libérons La Diversité (LLD), dont il est l'un des membres initiateurs. Il fait ainsi partie du bureau de la coordination, où il s'efforce de porter la vision des semences paysannes comme commun, approche qui n'est pas forcément partagée par l'ensemble des membres de LLD. Le RSP est aussi vigilant à ce que la coordination reste un espace d'échanges et d'interconnaissance, sans tomber dans l'écueil de la construction d'un plaidoyer commun. C'est dans ce sens qu'une rencontre entre le salarié de LLD Matthias Lorimer, le représentant du réseau italien *Rete Semi Rurali* Riccardo Bocci et le CA du RSP a été organisée par visioconférence en septembre 2020, afin de favoriser l'interconnaissance et l'établissement de relations de confiance.

De la même manière, concernant le suivi du projet Dynaversity<sup>3</sup>, dans lequel LLD est partenaire, le RSP s'efforce d'impulser une démarche plus participative dans le suivi de ce projet pour l'ensemble des membres de LLD. Cela s'est concrétisé à travers le partage et la discussion des différents manuels thématiques que la coordination doit produire dans le cadre de ce projet (sur la création et gestion d'une MSP ; sur la gestion des données ; sur l'accès aux ressources génétiques). Concrètement, plusieurs ateliers ont eu lieu en 2020 pour discuter de ces manuels, en avril virtuellement, puis lors de l'AG d'octobre 2020. Ils ont été complétés par des échanges par mail.

En 2020, un projet de renforcement des compétences sur les enjeux réglementaires et politiques, appelé *Seed PolicyLabs*, a été proposé par un membre de LLD, *ProSpeciRara*, pour un portage de la part de la coordination à partir de 2021. Le RSP a participé au temps d'identification des besoins en terme de formation, aux ateliers qui en ont découlé et également à la précision du projet pour 2021 et les années suivantes, afin de s'assurer que LLD continue bien à jouer un rôle de plateforme d'échanges d'expériences et de connaissances et non pas de catalyseur pour l'organisation d'un plaidoyer unique à l'échelle européenne.

La crise du Coronavirus a sensiblement impacté les actions de LLD. Ainsi, la réunion annuelle du projet Dynaversity, prévue en mai 2020, a été reportée au printemps 2021. De même, les deux AG (ordinaire et extraordinaire) ont dû se tenir en ligne. Pour maintenir les liens en cette période difficile, divers ateliers virtuels ont été organisés, à retrouver sur l'espace dédié « [LLD on air](#) » créé sur le [nouveau site internet](#) de la coalition.

Si l'activité de la coordination a été contrainte par la situation sanitaire, elle a tout de même accueilli trois nouveaux membres, élargissant sa base historique latine et germanophone avec les Norvégiens de *KVANN*, les Autrichiens d'*Arche de Noah* et les Britanniques de *l'Heritage seed library*. L'enjeu est maintenant d'approfondir ces liens pour une véritable interconnaissance avec ces nouveaux membres.

#### 1.4.2. Erasmus + APRENTISEM

Pour renforcer les échanges de connaissances et savoir-faire de pairs à pairs et l'interconnaissance entre les praticien.ne.s, le RSP a initié un programme d'échange Erasmus + avec les réseaux espagnol, et italien, *Red de Semillas* et *Rete Semi Rurali*. Le RSP en est le coordinateur.

Ce projet de deux années, prévu sur la période automne 2019 - automne 2021, a été monté dans le cadre d'un appel à candidature Erasmus +. Intitulé APRENTISEM « Bonnes pratiques pour les apprentissages relatifs aux semences paysannes », il vise à construire une analyse des modes d'apprentissage entre pairs existants au sein des organismes partenaires (*Red de Semillas* en Espagne, *Rete Semi Rurali* en Italie) notamment par l'identification de bonnes pratiques. La méthodologie d'évaluation se base sur des cas concrets d'étude (activités de formation axées sur l'apprentissage entre pairs, six voyages d'étude sur deux ans, deux dans chaque pays partenaire) pour analyser *in situ* les différentes pratiques mises en œuvre par les partenaires. Le projet devrait toucher directement 120 agriculteur.trice.s, artisan.e.s semencier.ère.s et animateur.trice.s agricoles des réseaux français, espagnol et italien. A l'issue du projet, un guide de bonnes pratiques sera édité.

Au vu du contexte sanitaire de 2020, le calendrier prévu connaît de forts changements : seul le premier voyage d'étude a pu se réaliser, en amont des rencontres « Sème ta Résistance ». Quatre collectifs français membres du RSP (Pétanielle, les Semeurs du Lodévois Larzac, Chemin Cueillant et Rénova) ont accueilli et échangé sur leurs pratiques avec 16 praticien.ne.s espagnol.e.s et italien.ne.s, autour des thématiques « Fruitières, vigne et pain ».

Dans le contexte de crise sanitaire, un report de six mois de la fin du projet va être convenu, ce qui pourrait permettre d'organiser les activités prévues jusqu'à février 2022. Les liens sont maintenus

<sup>3</sup> Il s'agit d'un projet de recherche européen débuté fin 2017. L'un des objectifs finaux du programme est de produire des recommandations pour que la conservation à la ferme de la biodiversité cultivée soit prise en compte dans la gouvernance européenne qui se met en place sur les ressources génétiques.

avec les partenaires, par des réunions virtuelles organisées fréquemment, afin d'envisager les suites et nouvelles organisations possibles, en fonction de l'actualité et des levées des contraintes.

### 1.4.3. Rencontres « Sème ta Résistance »

En novembre 2019, se sont tenues les Rencontres internationales des semences paysannes, intitulées « Sème ta Résistance ». Les précédentes avaient eu lieu en 2015, et les prochaines devraient être programmées en 2023.

Les administrateur.trice.s et l'équipe salariée du RSP ont été mobilisé.e.s pour co-organiser cet événement, porté par BEDE, avec quatre autres collectifs membres du RSP en Occitanie (Pétanielle, Semeurs du Lodévois Larzac, Rénova, Chemin Cueillant) : rédaction et budgétisation du projet, recherche de financements, co-animation du comité de pilotage, appui à la coordination, aux partenariats et à la logistique, préparation des animations et mise en réseau, communication.

Les Rencontres ont eu lieu du 4 au 9 novembre et ont rassemblé 220 acteur.trice.s de la biodiversité cultivée issu.e.s de 29 pays. Elles se sont déroulées en trois temps :

- visites de collectifs : les quatre associations occitanes ont chacune reçu pendant trois jours une délégation internationale d'une dizaine de paysan.ne.s, animateur.trice.s et chercheur.se.s pour des visites de fermes et échanges sur le terrain ;
- convergence : les quatre délégations et leurs hôtes, ainsi que d'autres praticien.ne.s français.e.s et internationaux.ales se sont retrouvé.e.s à Mèze pour deux jours d'échanges, d'ateliers thématiques et pratiques autour des semences paysannes, notamment en contexte de changement climatique ;
- ouverture : une dernière journée ouverte au public s'est tenue : bourse aux semences, forum associatif, ateliers pratiques, tables rondes, afin de sensibiliser aux semences paysannes. La journée s'est soldée par un concert festif et convivial.

Les retours ont été extrêmement positifs, mettant l'accent sur l'importance et la pertinence de ces occasions de rencontres qui redonnent de l'énergie dans des contextes agricoles, climatiques et politiques parfois asphyxiants.

Suite aux Rencontres, plusieurs documents ont été produits : le [bilan des Rencontres](#) (aussi traduit en anglais), une [revue de presse](#), le bilan [des échanges en ferme](#), un [article](#), une [vidéo](#) sur les Rencontres avec la possibilité de la visionner en trois chapitres distincts (« Pourquoi des rencontres internationales ? », « Des semences de résistance » et « Des semences paysannes face au changement climatique » ), ainsi qu'une vidéo [« De la graine à l'assiette »](#), le tout diffusé largement via le site internet du Réseau, sa page Facebook et la newsletter du mois de septembre.

### 1.4.4. Congrès IFOAM

Le RSP s'était engagé à participer au Congrès international de la Bio (IFOAM) qui était prévu à Rennes en septembre 2020. Sauf situation sanitaire toujours incompatible avec un tel événement, le congrès est reporté à septembre 2021. Trois contributions avaient été déposées par un binôme salarié-administrateur, pour intervenir lors du congrès sur l'histoire et les enjeux actuels du RSP, la sélection participative et la diversité de la gestion collective des semences paysannes. Ces contributions sont maintenues pour 2021.

Avant l'annonce du report, des réunions ont été mises en place avec l'association Voyage en Terre Bio, porteuse d'une manifestation « grand public » dans la ville, accessible à tou.te.s, sur le thème de l'agriculture biologique. Ces réunions portaient sur la co-organisation d'un Village des semences pour mettre en avant les dynamiques locales et françaises relatives aux semences paysannes. Un formulaire avait été envoyé aux membres du RSP pour établir une première photographie des participant.e.s, de leurs besoins, et de leurs propositions d'animations et d'ateliers. La situation sanitaire s'est dégradée peu après ce premier envoi. L'événement a donc lui aussi été reporté afin de le maintenir en concomitance avec le congrès.

## 1.5. Mise en valeur(s) des semences paysannes, des produits issus de semences paysannes et relations au monde économique

Revers de leur reconnaissance - à laquelle participe le RSP depuis sa création - les semences paysannes attirent aujourd'hui des acteurs économiques aux intérêts parfois éloignés des valeurs du Réseau. S'il a été acté lors de l'AG 2017 l'abandon du travail sur la marque « semences paysannes en réseau », le RSP continue toujours de travailler sur les problématiques liées aux relations au monde économique.

Cette réflexion s'est ainsi concrétisée par la validation, lors de l'AG 2019, de la [définition](#) des semences paysannes sur laquelle avait travaillé le groupe de travail dédié. En 2020, il s'est donc agi de faire connaître et vivre cette définition. Un travail de vulgarisation sous forme d'infographie a ainsi été entamé.

Le travail de mise en réseau des expériences en termes de « valorisation » et d'analyse sur le positionnement face aux opérateurs économiques des circuits longs s'est lui aussi poursuivi, avec notamment la formalisation d'un module de formation dédié. Ces problématiques sont aussi abordées lors des échanges avec les membres ou lors des formations dispensées par le Réseau. Une formation s'est tenue en Haute-Loire, intitulée « Enjeux autour de la valorisation et de la commercialisation des blés populations » et portée par Haute Loire Bio pour le GIEE Epis de Cerès. Deux membres du RSP ont été sollicités pour apporter leur témoignage lors de cette journée qui s'adressait aux paysan.ne.s du GIEE et à des salarié.e.s de Haute Loire Bio. via le site internet du Réseau, sa page Facebook et la newsletter du mois de septembre.

### 1.5.1. Réflexion sur l'utilisation commerciale des termes « semences paysannes » et « variétés paysannes »

En application des décisions de l'AG concernant la réflexion sur les produits issus de semences paysannes, le CA a pu travailler sur différents cas d'études tout au long de l'année précédente.

En premier lieu, un semencier bio non membre du RSP a créé un logo « semences paysannes » pour son catalogue commercial 2019 sans consulter le RSP. Dans un objectif d'application des orientations prises mais aussi pour favoriser la transparence et la solidarité au sein du réseau, le CA du RSP a demandé aux membres de communiquer en amont sur leurs éventuels partenariats avec des acteurs économiques, notamment ceux impliquant l'utilisation promotionnelle des termes « semences paysannes » et « variétés paysannes ». Un courrier a aussi été envoyé à cet établissement semencier, rappelant que les termes étaient déposés et demandant le retrait de toute mention de ces termes sur les outils de communication/promotion dudit établissement. Ce courrier est resté sans réponse et l'établissement semencier en question a décidé de déposer à l'INPI une marque avec logo « semence issue de sélection paysanne ».

En second lieu, une réflexion a été amorcée lors d'un atelier d'une demi-journée en CA dans l'objectif de formuler les premières propositions de règles d'usage sur les termes « semences et variétés paysannes » en contexte commercial. Une première proposition a été acceptée : l'allégation « semences/variétés paysannes » doit obligatoirement être associée à la mention « membre du RSP ». Il n'y a pas eu d'activité sur cet exercice, ce travail est toujours en suspens.

### 1.5.2. Partenariat Biocoop 2016-2020

Après l'arrêt du projet de marque, la renégociation de la convention entre le RSP et Biocoop a débouché sur un avenant à notre convention initiale : cet avenant supprime dans la partie fixe destinée au RSP, les actions en relation avec le développement d'une marque pour les remplacer par le développement de la formation et d'outils de formation à destination des acteur.trice.s au sein de Biocoop (groupements de producteur.trice.s, magasins, etc.). Cet avenant a

été signé par les deux parties fin 2018. Le dossier est suivi par des référent.e.s salarié.e.s et administrateur.trice.s côté RSP.

Outre l'organisation d'une réunion politique, le RSP a fait le lien tout au long de l'année avec les référent.e.s salarié.e.s de Biocoop pour définir un plan d'action formation :

- avec le service formation national : une première formation pour les formateurs internes de Biocoop (qui accompagne le réseau de magasins) était prévue fin décembre 2019. Elle a été reportée plusieurs fois faute de participant.e.s inscrit.e.s, et n'a toujours pas eu lieu à ce jour. Le RSP a aussi pu relire les supports de formation utilisés en interne par Biocoop pour y intégrer des notions sur les semences (semences paysannes, HF1, OGM). Une vidéo courte à but pédagogique faisant le lien de la graine à l'assiette a aussi été réalisée ;
- avec le responsable filière végétale qui est en interface avec les groupement sociétaires, afin que Biocoop impulse en interne la dynamique au sein de ces groupements. A ce jour, nous n'avons pas reçu de demande formelle de formation/accompagnement sur les semences paysannes émanant de ces groupes.

La partie variable de la convention est restée quant à elle inchangée : il s'agit d'un dispositif de financement des actions de sélection paysanne sur variétés potagères développées par les membres du RSP. Bio Loire Océan et Kaol Kozh sont bénéficiaires de ce dispositif sur un projet pluriannuel qui s'étend de 2017 à 2021. Ces deux groupes ont pu continuer leurs actions en 2020, dans la lignée de ce qui avait été entamé les années précédentes.

Un autre groupe (la MSP Gard Cévennes) a souhaité présenter un projet dans ce cadre avec l'objectif de développer les variétés potagères paysannes locales ou adaptées, pour les maraîcher.ère.s et les jardinier.ère.s. Le projet associait la coopérative sociétaire de Biocoop locale, Univert (légumes d'expédition). Après plusieurs réunions au niveau local et national, il s'est avéré que le projet n'était pas acceptable pour Biocoop car il concernait en premier chef des producteurs en circuit court sur des variétés non exploitables à plus grand échelon.

Le partenariat avec Biocoop est entré en 2020 dans sa phase finale. Ainsi qu'il avait été convenu suite à l'abandon du projet de marque, les fonds alloués par Biocoop au RSP ont été redirigés vers le développement de la formation et d'outils de formation à destination des acteurs au sein de Biocoop (groupements de producteur.trice.s, magasins etc.). Les contraintes sanitaires et les changements successifs d'interlocuteur.trice.s au sein de Biocoop SA ont rendu la concrétisation des nouveaux termes de ce partenariat compliquée. Cependant, une [vidéo courte](#) à but pédagogique faisant le lien de la graine à l'assiette (atelier de dégustation animé par un membre du Réseau) a pu voir le jour.

De même, il a été décidé de privilégier les formations dispensées dans les magasins, à destination des salarié.e.s et client.e.s (et non des responsables produits comme initialement prévu). Une session a déjà pu avoir lieu à Saint-Affrique, faisant intervenir un duo salariée-administrateur. Les autres dates prévues ont malheureusement dues être reportées en raison de la situation sanitaire et seront donc assurées dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre 2021.

---

## 2. VEILLE JURIDIQUE

### 2.1 Commercialisation

#### 2.1.1. Règlement AB

Le RSP, par le biais notamment de la veille juridique, s'est attaché à suivre la rédaction des actes délégués de la Commission européenne sur le matériel hétérogène biologique et les variétés biologiques adaptées à l'agriculture biologique, deux nouveautés majeures instituées par le nouveau règlement 2018-848 relatif à la production biologique et l'étiquetage des produits biologiques sur les aspects semences. L'entrée en vigueur de ce règlement, initialement prévue pour le 1<sup>er</sup> janvier 2021 a été repoussée au 1<sup>er</sup> janvier 2022, en raison du retard pris dans la rédaction des nombreux actes délégués qu'il nécessite.

La [dernière version du projet d'acte délégué](#) concernant le matériel hétérogène a été rendue publique fin octobre 2020, et soumise à consultation jusqu'à fin novembre. Si le cadre mis en place reste tout de même assez contraignant, on peut se réjouir que la maintenance du matériel ne soit plus obligatoire et que les méthodes d'obtention doivent être révélées dans le dossier de notification. De même, des dérogations et assouplissements sont prévus pour les petits conditionnements.

Concernant les variétés biologiques adaptées à l'agriculture biologique, la Commission commence à réfléchir au cadre de l'expérimentation prévue dans le règlement. Les modalités de cette dernière devraient être connues au second semestre 2021.

#### 2.1.2 Commercialisation générale de semences et plants

Au niveau national, le feuilleton concernant l'inscription dans la loi de la possibilité de vendre à des amateurs des semences du domaine public non inscrites au Catalogue s'est poursuivi. [La loi relative à la transparence de l'information sur les produits agricoles et alimentaires](#), dont l'article 10 consacre la vente de semences de variétés du domaine public non inscrites au Catalogue officiel à des amateurs, a bien été adoptée et promulguée le 10 juin 2020, mais un avis circonstancié défavorable de la Commission européenne, paru le 23 juin (soit plus de 10 jours après l'entrée en vigueur de ladite loi !) est venu jeter le trouble. En effet, [conformément à ce qu'il avait annoncé lors des débats au Parlement](#), le Gouvernement français a notifié cette mesure à la Commission, procédure qui permet à un État-membre de solliciter l'avis de la Commission sur la conformité au droit européen d'un projet de texte réglementaire. Le Gouvernement n'a cependant pas attendu la fin du délai de réponse de la Commission pour promulguer la loi approuvée par le Parlement français... L'avis de la Commission arrive donc avec un train de retard, créant un véritable imbroglio juridique. La loi française, définitivement adoptée, est entrée en vigueur, et s'applique pleinement, mais est considérée comme contraire à la réglementation européenne par la Commission... Dans ce contexte, le RSP réaffirme son interprétation des directives européennes concernant la commercialisation de semences : l'obligation d'inscription au Catalogue officiel des variétés ne concerne que les cessions faites « en vue d'une exploitation commerciale de la variété », ce qui ne comprend pas par exemple la vente directe à des jardinier.ère.s amateur.trice.s.

Au niveau européen, la Commission a commencé une étude concernant une éventuelle évolution de la législation relative à la production et la mise à disposition sur le marché de matériel de reproduction des végétaux. Après consultation des « parties prenantes » (choisies par elle), elle a ainsi lancé début novembre 2020 deux enquêtes publiques sur le sujet, l'une à l'adresse des jardinier.ère.s amateur.trice.s, l'autre en direction des acteur.trice.s qui maintiennent et mettent sur le marché du matériel de reproduction à destination des jardinier.ère.s amateur.trice.s.

En outre, la stratégie « [De la ferme à la fourchette](#) » (« *Farm to fork* ») et la [stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030](#), visant à guider l'action de la Commission dans les prochaines années, adoptées en mai 2020, font référence à l'importance d'avoir accès à des semences plus diversifiées et donc à la nécessité de réviser en ce sens la législation actuelle. A noter toutefois que la Commission estime, dans la stratégie « De la ferme à la fourchette », que l'usage

des biotechnologies peut contribuer à accroître la durabilité des productions alimentaires, dans la mesure où elles permettent de protéger les végétaux des défis posés par le dérèglement climatique (émergence de nouvelles maladies, etc.).

## 2.2 Ressources génétiques

Le RSP continue à travers la veille juridique à suivre la mise en place du cadre national relatif aux ressources phytogénétiques pour l'agriculture et l'alimentation (RPGAA). Comme le détaille un rapport du CESE<sup>4</sup>, ce système qui repose en partie sur le mécanisme d'accès et de partage des avantages (APA) établi par la loi biodiversité de 2016, reste à ce stade plus virtuel que concret. Les premiers gestionnaires de collection de RPGAA ont aussi été reconnus par le GEVES, mais leur nombre reste limité : 3 pour toute la France, uniquement sur des espèces fruitières et ornementales, signe s'il en est que le dispositif ne remporte pas un franc succès.

Au niveau international, la veille juridique continue à relayer de manière régulière les actualités du TIRPAA<sup>5</sup> et de ses différents groupes de travail. Ces éléments sont distillés lors de la veille juridique hebdomadaire. Au cours de l'année 2020, on relèvera la 3ème réunion du Groupe d'experts sur les droits des paysans, au cours de laquelle a été présentée une première version des recommandations sur les mesures à prendre pour permettre la concrétisation des droits des paysans. Certains membres du RSP (notamment BEDE et la Confédération Paysanne) et de la coordination européenne LLD (Rete Semi Rurali) suivent de manière plus précise le traité ou appuient certains des participants.

## 2.3. Biotechnologies

L'année 2020 a été marquée par la fin de la procédure entamée en 2015 sur les VrTH<sup>6</sup>. Lors du dépôt du recours en Conseil d'État, il s'agissait de remettre en cause la culture des colzas et tournesols rendus tolérants aux herbicides et de poser la question des OGM cachés. Initialement, le recours ne concernait que les techniques de mutagenèse classique (celles des VrTH). Suite à l'audition en Conseil d'État en juin 2016, la question des nouveaux OGM (appelés NBT<sup>7</sup> par l'industrie) s'est greffée au dossier. En effet, avant de rendre sa décision, le Conseil d'État a décidé d'interroger la Cour de Justice de l'Union Européenne (CJUE) sur différents points. Cette dernière ayant rendu son avis en juillet 2018, le Conseil d'État s'est enfin prononcé dans un [arrêt du 7 février 2020](#).

Dans cette décision, il enjoint au Premier ministre de modifier le Code de l'environnement dans un délai de six mois afin de fixer la liste limitative des techniques ou méthodes de mutagenèse traditionnellement utilisées et dont la sécurité est avérée depuis longtemps, seules concernées par l'exemption de la réglementation OGM. Il impose en deuxième lieu au Gouvernement d'identifier, au sein du Catalogue officiel des variétés, celles qui ont été obtenues par des techniques de mutagenèse développées postérieurement à l'adoption de la directive 2001/18, et qui auraient donc dû être soumises aux obligations applicables aux OGM (évaluation des risques, autorisation préalable et étiquetage notamment). S'il s'avère que des variétés ont été obtenues par des techniques qui auraient dû être soumises à cette réglementation, elles devront être retirées du Catalogue et leur culture suspendue. Enfin, le Conseil d'État a en troisième lieu estimé, qu'en vertu du principe de précaution, des mesures de prévention pour l'utilisation des variétés rendues tolérantes aux herbicides devaient être prises. S'il n'accède pas à la demande de moratoire des requérants, il enjoint toutefois au Premier ministre de prendre les mesures nécessaires pour la mise en œuvre des recommandations délivrées par l'ANSES dans son avis du 26 novembre 2019 en matière d'évaluation des risques liés aux VrTH dans un délai de six mois. Dans ce même esprit, le Conseil d'État enjoint au Gouvernement de solliciter la Commission

<sup>4</sup> Conseil économique, social et environnemental.

<sup>5</sup> Traité International sur les Ressources Phytogénétiques liées à l'Agriculture et l'Alimentation, traité de la FAO.

<sup>6</sup> Variétés Rendues Tolérantes aux Herbicides.

<sup>7</sup> New Breeding Technics (ou nouvelles méthodes de sélection).

européenne pour obtenir l'autorisation de prescrire des conditions de culture spécifiques pour les VrTH issues de la mutagenèse utilisées en France.

Bien que le délai de six mois soit écoulé, à la fin de l'année 2020, ces textes n'ont toujours pas été publiés. En effet, le Gouvernement a beaucoup tardé à les rédiger. En outre, ils ont fait l'objet d'une notification à la Commission européenne, qui a émis, à l'instar de plusieurs autres États-membres européens, [un avis circonstancié défavorable à leur encontre](#). Selon elle, les projets notifiés, s'ils étaient adoptés par la France, seraient en contradiction avec la directive européenne sur les OGM 2001/18, mais aussi avec la législation de l'UE sur la commercialisation des semences. La France est donc chargée de revoir sa copie et il y a fort à parier que de l'eau va encore couler sous les ponts avant l'adoption des textes. Les parties au recours VrTH (dont le RSP) ont donc déposé une requête devant le Conseil d'État, le 11 octobre 2020, pour non exécution de sa décision. Ils [demandent](#) au juge administratif de contraindre le Gouvernement français - sous astreinte - à respecter les injonctions contenues dans l'arrêt du Conseil d'État du 07 février 2020 et à adopter les trois textes réglementaires.

Cette décision du Conseil d'État a fait l'objet de nombreuses critiques, tant de la part des industriels que des politiques, des voix s'élevant pour dénoncer une décision [disproportionnée](#), [inapplicable](#) et [mettant en danger l'avenir de l'agriculture](#). La pression des pro-OGM pour une révision de la réglementation européenne sur le sujet continue. L'étude commandée par le [Conseil à la Commission](#) européenne sur le statut des nouvelles techniques génomiques dans le droit de l'Union a déjà commencée avec le lancement par la Commission de [deux consultations parallèles](#) : l'une auprès des États membres et l'autre auprès d'un nombre limité de parties prenantes européennes ciblées en raison de leur intérêt potentiel pour les nouvelles techniques OGM.

## 2.4. Droits de propriété industrielle

Le 14 mai 2020, dans son [avis G 3/19 \(Pepper\)](#), la Grande chambre des recours de l'Organisation européenne des brevets (OEB) a mis fin au débat qui agite le milieu depuis presque 10 ans en posant clairement que les plantes et animaux issus exclusivement de procédés essentiellement biologiques (ie, procédés classiques de sélection tels que le croisement et la sélection) ne sont pas brevetables au niveau européen. Si cet avis signe une victoire, on peut toutefois regretter que la décision n'ait pas d'effet rétroactif sur les brevets européens contenant de telles revendications délivrés avant le 1<sup>er</sup> juillet 2017, ni sur les demandes de brevet européen en instance. De plus, des moyens juridiques plus élaborés existent toujours pour permettre le brevetage des caractéristiques présentes à l'état naturel dans un végétal. La remise en cause générale de tout brevet sur le vivant reste donc une revendication forte à porter (pour approfondir, voir [fiche brevet](#)).

## 2.5. Mouture à la ferme

Dans la suite du travail des années précédentes, le RSP continue avec la FNAB et la Confédération Paysanne l'animation du groupe de paysan.ne.s investi.e.s sur ce sujet (réunions internes du groupe meunerie-boulangerie et suivi des relations avec le Ministère de l'agriculture). En 2019, plusieurs dossiers de demande de DJA avaient été refusés au motif que les activités de transformation (ici la boulangerie) n'étaient pas considérées comme agricoles. Après une interpellation du Ministère de l'agriculture restée sans réponse, la Confédération paysanne, soutenue par le RSP, a formé mi-mars 2020 un recours pour demander la modification de l'instruction technique concernant l'instruction des DJA. Parallèlement, une rencontre avec le conseiller au Ministère de l'agriculture avait été prévue en mai. Elle n'a pas pu se tenir en raison du confinement, et aucune nouvelle date n'a pu être calée. Cette réunion avait notamment été prévue en réaction à des courriers envoyés par FranceAgriMer à des paysan.ne.s boulanger.ère.s, en particulier dans les Hauts-de-France, leur enjoignant de se déclarer comme exploitant.e.s de moulins.

De manière plus large, une question émerge : comment mieux s'organiser et travailler avec des artisan.e.s souhaitant transformer des semences paysannes, sujet qui se rattache aux enjeux économiques également discutés au sein du RSP.

## 2.6. Réglementation sanitaire et contrôle

Le travail de compréhension et d'analyse des nouveaux règlements européens sur la santé des plantes ([règlement 2016/2031 relatif aux mesures de protection contre les organismes nuisibles aux végétaux](#)) et les contrôles officiels ([règlement 2017/625 concernant les contrôles officiels](#)) a été poursuivi au sein du RSP. Ces derniers, qui sont entrés en vigueur mi-décembre 2019, bousculent en effet la situation actuelle, notamment en matière d'obligations pour les professionnels. Tous les textes nécessaires à leur application, en particulier ceux fixant la liste des différents organismes nuisibles, les plantes concernées par l'obligation de passeport phytosanitaire européen (PPE), etc. ont enfin été adoptés, et l'arsenal commence à se mettre en place. Toutefois, son déploiement et sa mise en œuvre sur le terrain se fait de manière très progressive, tant en raison de la complexité des textes que de la situation sanitaire liée à la pandémie de Covid-19. Le RSP s'efforce de suivre cette mise en place, et d'accompagner les groupes qui souhaitent travailler sur cette thématique (formation à la réglementation, formalisation d'un discours sur la vision du vivant, etc.).

## 2.7. Appropriation collective des enjeux juridiques et réglementaires

Les outils et temps d'échanges développés depuis trois ans afin de renforcer en interne au sein du RSP la compréhension et l'appropriation des enjeux juridiques ont été maintenus et renforcés :

- Le kit réglementaire, qui fait le point sur la situation réglementaire de la commercialisation des semences, actualisé et réédité en [avril 2018](#), continue d'être largement diffusé, aussi bien au [format numérique](#) que papier<sup>8</sup>. A ce jour, tout le stock d'exemplaires papiers a été distribué. Une actualisation est prévue courant 2021, afin d'intégrer les nouvelles évolutions de la réglementation autour des semences, notamment au niveau européen.
- La diffusion tous les deux mois d'une synthèse pédagogique de la veille juridique semences s'est poursuivie. Ce document fait la synthèse des actualités relevées lors de la veille juridique hebdomadaire. Diffusé largement sur les listes mails du réseau, il est aussi disponible sur le site internet ([ici](#)). Des réunions téléphoniques ouvertes à tous les membres pour expliciter et discuter les sujets abordés dans ces synthèses sont organisées après chaque envoi.

Comme indiqué dans la partie 1.1 de ce rapport, les efforts pour partager et rendre plus accessible les connaissances sur les sujets juridiques ont été soutenus, notamment à travers la tenue de formations. Par ailleurs, le travail d'actualisation des fiches pratiques sur la réglementation disponibles sur le site du RSP s'est poursuivi, avec en particulier les fiches « [Brevet sur le vivant](#) » (disponible en [version courte](#) ou [longue](#)), « [Que faire en cas de contrôle](#) » et « [Fiche à destination des maraichers ayant une activité complémentaire ou saisonnière de vente locale de plants de légumes à des collègues ou à des amateurs](#) ».

---

<sup>8</sup> Les demandes de kits réglementaires en format papier sont à adresser à Amélie ([amelie@semencespaysannes.org](mailto:amelie@semencespaysannes.org)). Il est disponible au prix de 0,5€ par kit + frais de port.

---

## 3. VIE ASSOCIATIVE

### 3.1. Les nouveaux adhérents du Réseau

**La Maison des Semences Paysannes Maralpines** est une association qui récupère, cultive et diffuse les semences paysannes de la bio-région des Alpes-Maritimes. Elle abrite un collectif de paysan.ne.s, jardinier.ère.s, chercheur.se.s, chef.fe-cuisinier.ère.s et de citoyen.ne.s qui auto-gèrent la biodiversité cultivée et ses savoir-faire associés. Elle gère collectivement et durablement des semences locales, adaptées aux conditions pédo-climatiques des Alpes-Maritimes et à une agriculture respectueuse de l'environnement.

**Métis** est un collectif composé d'anciens salariés du RSP, dont l'objectif est de favoriser l'autonomie alimentaire dans les territoires du grand sud ouest par l'émergence de communautés de pratiques artisanales libres et d'un réseau de compagnonnage sur la biodiversité agricole et les savoir-faire qui y sont associés. Cela passe par la construction d'une offre de formation à la ferme, l'accompagnement de collectifs et la co-animation de projets de recherche-action dans le quart sud ouest.

**Le Jardin des Thorains** est une association pour la promotion et le développement de l'agriculture biologique, la permaculture et l'éducation populaire basée en Franche-Comté, composée notamment de maraîcher.ère.s produisant leur semences et en vendant une partie. L'objectif est de monter une maison de la semence pour conserver et distribuer des semences.

Une vingtaine de collectifs et d'individuel.le.s ont été qualifiés de «silencieux» par leur absence de liens et de cotisation depuis plusieurs années. Un travail a été initié pour clarifier la liste des membres du RSP. Car s'engager dans un processus d'horizontalité implique aussi d'être au plus proche des membres et de s'assurer que l'interconnaissance soit la plus fine possible. En accord avec la décision du CA du mois de septembre, une dernière relance a été faite aux membres «silencieux». Sans retour de leur part, leur exclusion pour manquement au règlement intérieur (non paiement des cotisations) sera validée définitivement fin 2020. Cela permettra de mieux identifier les forces vives du Réseau.

Actuellement, le RSP compte 97 membres dont 20 qualifiés de «silencieux», le processus est en cours pour éclaircir leur statut.

Malgré une année marquée par des difficultés à se déplacer au regard de la situation sanitaire, un temps d'inclusion «nouveau membre» a pu être passé auprès de Triticum, association basée à Rouen dont l'adhésion avait été validée à l'exercice précédent. Une journée d'échanges avec les forces vives de Triticum a eu lieu en septembre pour une meilleure interconnaissance des acteur.trice.s, des actions, de l'implantation dans les territoires, des liens aux partenaires, des orientations et outils des deux structures. Les retours en ont été très positifs.

### 3.2. Équipe salariée

L'exercice a été marqué par une situation de turnover, suite à des départs annoncés et à un départ en congé parental :

- Madeline Carlin a rejoint l'équipe salariée en novembre 2019, en tant qu'animatrice de réseau avec une dimension prospective sur la formation et la territorialisation.
- Frédéric Latour, animateur vie associative et communication, a quitté le Réseau fin décembre 2019. Ses missions sont reprises par l'équipe, en particulier Alexia de Guibert et Madeline Carlin.
- Charlotte Mouyeaux a aussi quitté l'équipe fin 2019 pour un congé formation de six mois suivi d'un congé création d'entreprise de six mois. C'est Estelle Belbès qui la remplace. Charlotte a finalement annoncé son départ définitif. Estelle, ne souhaitant pas reprendre le

poste, pourra prolonger son contrat de remplacement pour permettre un processus de recrutement serein, qui devra débuter début 2021.

- Ismael Rodriguez, animateur sélection participative et agronomie, a quitté le RSP en mai dernier. Dans un contexte marqué par le renouvellement des conventions de soutien, la fin de projets de sélection participative, et un manque de perspectives pour de nouveaux projets, c'est Madeline qui a repris les missions d'animation agronomique et de lien avec la recherche, avant un point d'étape prévu fin 2020.
- Emilie Lapprand, basée à Crest, animatrice de réseau notamment sur les enjeux réglementaires, économiques et européens, est partie en congé maternité et parental d'une durée de 10 mois en septembre 2020. Ses missions sont reprises par Amélie Hallot-Charmasson. Ce transfert de missions a donné lieu à l'embauche de Louise Puel à Aiguillon en septembre pour assurer l'animation de la veille juridique.
- Début novembre, après la clôture de l'exercice comptable, Vanessa Girou est revenue de son congé parental pour quelques semaines de tuilage avec Nadège Garnier, l'ayant remplacée dans ses fonctions le temps de son congé.

Bien qu'attendus et anticipés, ces mouvements internes ont marqué la vie de l'équipe. Pendant l'exercice, deux processus de recrutement ont dû être menés (postes administratif et financier et veille juridique), qui viennent s'ajouter à celui finalisé en début d'exercice (animatrice formation et territorialisation). Celui sur le poste administratif et financier a été lourd (territoire peu attractif, problème de diffusion, peu de candidatures correspondant aux critères, etc.) tandis que le second, sur l'animation de la veille juridique, a été plus fluide. Les processus de recrutement et les départs ont eu un fort impact sur la charge de travail tant sur les salarié.e.s que sur les deux coprésidents référents salarié.e.s. L'équipe a vu son effectif diminuer avec un départ non remplacé en 2020 (poste recherche). Cette année a été assez exceptionnelle : les départs anticipés de certain.e.s, définitifs ou pour des congés divers, et les différents remplacements ont conduit à la constitution d'une équipe presque entièrement renouvelée. Actuellement, toute l'équipe est basée à Aiguillon.

### 3.3. Conseil d'administration et groupes de travail thématique

#### Conseil d'administration

Trois CA physiques se sont tenus sur l'exercice, auxquels s'ajoutent deux CA téléphoniques, en avril pour cause de confinement et début novembre. Les tableaux de communication interne à destination des membres du CA continuent d'être réalisés pour accompagner la préparation des CA. Les compte-rendus et les relevés de décisions synthétiques ont été rédigés, validés par les administrateur.trice.s puis envoyés à chaque membre via la liste mail [membres].

#### Séminaire du Conseil d'administration

En juillet 2020, en marge du CA, les administrateur.trice.s et salariées se sont retrouvé.e.s pendant un jour et demi afin de réfléchir au contenu du brouillon du rapport d'orientation 2021-2023.

#### Groupes de travail

- Le **groupe de travail Communication** : il a fonctionné cette année pour la conception des outils de la Semaine des Semences Paysannes : pour l'affiche, le choix a été fait cette année de changer de graphiste. Le GT cherche depuis un an à accueillir de nouveaux participants, une quatrième personne a été intégrée en fin d'exercice. Le GT réfléchit à établir un chantier de renouvellement de la charte graphique.
- Le **groupe de travail Formation** : il a vu son mandat renouvelé par le CA de juillet 2019, il doit faciliter les conditions d'échanges et de partage des outils et pratiques (organisation de

séminaires, diffusion du catalogue de formation, répertoire en ligne d'outils accessibles, etc.), produire du contenu communs (modules, outils, etc.), et faciliter le portage administratif des formations par le RSP en tant qu'organisme de formation (voir aussi 1.1 du présent rapport). Comme dit précédemment, ce GT cherche encore ses marques, au vu des enjeux et responsabilités liés à ses mandats.

- Le **groupe de travail Charte** : pour laisser vivre la Charte validée en 2020, le groupe de travail n'a pas été actif cette année.
- Le **groupe de travail Relations Presse** : malgré plusieurs relances avant le confinement, la formation rapide à destination des membres du CA et de l'équipe, discutée en 2019, n'a pas pu se faire. Par la suite, ce n'était plus un point prioritaire. Les évolutions de la réglementation ont fait émerger des sollicitations à destination des salariées et le GT n'a pas été réactivé.
- Le **groupe de travail Définition des semences paysannes** : l'AG 2019 a validé la nouvelle définition des « semences paysannes », tout en identifiant des pistes de travail pour l'améliorer. Comme pour la Charte, la première année est dédiée à son appropriation. L'AG a mandaté ce GT pour établir une infographie « grand public » sur la base de cette définition renouvelée. D'abord en autonomie puis accompagné par Alexia De Guibert, le GT (avec un peu moins d'actifs que la composition initiale<sup>9</sup>) s'est réuni sept fois par voie téléphonique pour discuter du choix de la graphiste et travailler sur le contenu. Ce travail n'est pas fini à l'heure actuelle et est en cours de réactivation.
- Le **groupe de travail Recherche** : il est mandaté par le CA pour répondre aux diverses sollicitations et proposer le positionnement le plus adéquat du RSP dans ces partenariats potentiels. Deux dossiers essentiels ont été pris en charge par le GT Recherche cette année lors de trois réunions téléphoniques : l'engagement du RSP en tant que partenaire dans le projet européen en cours de dépôt Divaction, et le partenariat autour de la thèse de George Aboueldahab.

### 3.4. Réflexion sur le mode de fonctionnement

Depuis 2010, une évolution vers un fonctionnement plus ascendant et horizontal est souhaitée au sein du RSP. Plusieurs temps de réflexion collective, notamment la consultation des membres de 2017, ont abouti à un diagnostic partagé. La gouvernance de type centralisée est perçue de manière partagée comme une faiblesse et renvoie à plusieurs limites : faible renouvellement des administrateur.trice.s, mandats cumulés ou peu clairs des représentant.e.s au CA, difficultés de transmission de l'information, faible niveau de démocratie, augmentation croissante des adhérent.e.s, règles internes informelles ou absence de règles etc.

Ce processus a abouti à des orientations fortes en terme d'horizontalité et de mise en réseau lors de l'AG 2017. Il a notamment impulsé la mise en œuvre de chantiers structuraux importants (statuts, Charte, etc.), accompagnée pendant deux ans par deux sociologues d'intervention (de la structure « Autrement Dit »).

L'AG 2019 a permis de voter la proposition de Charte émanant du travail de consultation mis en œuvre par le GT dédié. Cette Charte a été envoyée à tous les membres lors de l'appel à cotisation pour signature. A ce jour, 38 collectifs ont retourné la Charte signée.

Une attention particulière a été portée par les salarié.e.s à mettre en avant cette Charte lors des différentes occasions de rencontres. Il est aussi bien entendu à la charge des membres de la faire vivre.

Comme 2020 était la dernière année du rapport d'orientation 2018-2020, il s'agissait d'établir un nouveau document pour définir les orientations stratégiques du Réseau et les grandes lignes des activités pour 2021-2023. En se basant sur les ateliers réalisés à l'AG 2019 qui ont permis l'expression des membres, les administrateur.trice.s ont travaillé à une proposition de

---

<sup>9</sup> Confédération Paysanne, réseau Edulis, Biaugerme, Cetab, Graines de Noé, Renova, Graine de Montagne, Triptolème.

document au cours de deux CA et lors d'un séminaire de travail dédié. Cette version a été soumise aux membres pour échanges et discussions lors de quatre réunions téléphoniques « territorialisées » en octobre (hors exercice). Elles ont été co-animées par des administrateur.trice.s référent.e.s et des salariées dans l'objectif de proposer une version bonifiée aux membres à l'AG 2020.

Cette année encore, les décisions de l'AG, du CA et des GT ont été majoritairement prises au consentement, faisant vivre l'horizontalité dans nos pratiques de prises de décisions.

---

## 4. COMMUNICATION

### 4.1. Semaine des Semences Paysannes 2020

Cette année particulière a impacté le déroulé et la concrétisation de la Semaine des Semences Paysannes (SSP), qui a malgré tout pu avoir lieu. Sa thématique, qui mettait en avant le lien entre semences paysannes et agriculture biologique, était initialement en écho avec le Congrès IFOAM 2020. Le report du Congrès et surtout la situation sanitaire ont suscité un changement de tonalité. Pour cette édition 2020, c'est le rôle des semences paysannes dans l'autonomie alimentaire et les dynamiques territoriales qui a été mis en avant, résonnant avec une actualité mettant en lumière les enjeux d'autonomie locale et de solidarité.

Malgré l'incertitude sanitaire et la complexité d'organiser des événements, même locaux, impliquant du public, le RSP a assuré la coordination nationale de la communication de la SSP. 26 événements prévus (quelques uns étant en amont ou en aval des dates officielles de la SSP) ont été organisés dans sept régions (avec seulement, à notre connaissance, deux annulations de dernière minute) : cinés et projections-débats, fêtes des battages, marchés paysans, foires aux plantes et bourses aux graines, dégustations, visites de MSP etc. Autant de lieux et d'activités transversales pour sensibiliser le « grand public » sur la thématique des semences paysannes. Les collectifs membres du RSP ont saisi cette opportunité, malgré un contexte sanitaire synonyme de défis logistiques, pour mettre en avant leurs divers projets autour de moments participatifs et festifs dans les champs et les fermes.

En parallèle des événements physiques, une grande attention a été portée à faire vivre la SSP sur la toile. Bien que ce ne soit pas le moyen privilégié pour faire vivre les semences paysannes, en cette année particulière un effort adéquat a été investi sur l'animation virtuelle de la SSP. Via le site internet, la page Facebook et les listes de diffusion, plusieurs média ont été mobilisés :

- un article en lien avec la pandémie ;
- une première diffusion d'une vidéo « De la graine à l'assiette » tournée dans le cadre d'un atelier grand public de sensibilisation aux semences paysannes et à leurs enjeux ;
- un dossier mettant en lumière les rencontres internationales « Sème ta Résistance 2019 » pour valoriser l'importance et la richesse de tels événements : un article de fond sur ces rencontres, une vidéo (divisée en trois chapitres pouvant être visionnés indépendamment), les bilans et revue de presse etc.
- un nouveau format a été testé (et approuvé !) : diffusion du premier podcast du RSP, « (B)rêves de semences », dont l'objectif est de donner la parole à un.ne paysan.ne ou praticien.ne du Réseau pour échanger sur son expérience avec les semences paysannes. D'abord diffusé sur Youtube et via les réseaux sociaux, il a été basculé sur les plateformes de podcasts habituelles (Spotify, etc.). D'autres témoignages sont en cours de montage ;
- une newsletter diffusée reprenant ces différents supports.

La page dédiée sur le site web a été alimentée avec les événements proposés par les membres.

Des supports de communication dédiés ont été diffusés (affiches A3, bandeau web).

Plus ponctuel, un appui organisationnel et de mise en réseau a pu être donné sur demande de certains membres.

### 4.2. Publication

En routine, l'équipe du RSP répond régulièrement à des sollicitations de relecture ou d'écriture sur des documents réalisés par les membres (par exemple, le livre de Véronique Chable paru en novembre 2021 « La graine de mon assiette », ou encore un article paru dans la Lettre semences de la FNAB au printemps). Pour le reste des publications web, voir le point 4.4.1.

Le RSP diffuse aussi les ouvrages de ses membres, notamment, en 2020, « Notre pain est politique » de l'Ardear AuRA, et le livre à venir de Laurence Dessimoulie sur le tournesol population.

### 4.3. Veille Citoyenne d'Informations sur les Semences (VCI-S)

Cette veille est animée par Frédéric Prat d'Inf'OGM et résulte d'une mutualisation entre Inf'OGM et le RSP. Cette année, un effort a été mis en place pour actualiser les contributeurs membres du RSP et de l'équipe au sein de la liste VCIS (relecture et idée de thèmes). Trois membres, dont deux administrateurs, ont rejoint ce groupe de travail et ont proposé des idées de thèmes d'articles. L'équipe du RSP a contribué à la relecture des articles semences du bulletin d'Inf'OGM.

La liste de diffusion et de discussion d'informations généralistes sur les semences est toujours alimentée quotidiennement (liste [info-semences]) par Fred Prat d'Inf'OGM. Cette liste est ouverte à toutes et tous sur demande.

### 4.4. Outils de communication

#### 4.4.1. Site web

Le site sur l'adresse [www.semencespaysannes.org](http://www.semencespaysannes.org), en ligne depuis septembre 2018, accroît notre visibilité vis-à-vis du « grand public ». 19 articles pour le site web<sup>10</sup> ont été produits ainsi que deux vidéos :

- [« De la graine à l'assiette »](#) - vidéo sur un atelier grand public de sensibilisation aux semences paysannes.
- [« Les rencontres internationales des semences paysannes »](#) - « Sème ta Résistance » 2019.

Le formulaire « contact » accessible depuis le site en est l'exemple : les internautes mobilisent fortement cet outil pour contacter le Réseau, à raison d'une cinquantaine de formulaires par mois. Les demandes concernent principalement la manière de se procurer des semences paysannes pour le jardinage et des produits issus de semences paysannes.

La carte des membres est toujours une « page en cours de renseignement », essentiellement par manque de temps salarié sur le volet communication. Mais l'idée n'est pas en dormance : plusieurs relances ont été diffusées sur la liste [membres] afin de compiler les informations nécessaires pour alimenter la carte (peu de retours ont été reçus), des trames d'informations nécessaires ont été distribuées lors de rencontres pour récolter les informations en direct, et aussi mobilisées par l'équipe à l'occasion d'appels. Ce chantier perdurera début 2021.

#### 4.4.2. Infographie définition des semences paysannes

Comme expliqué dans le point 3.3, le travail de réalisation d'une infographie « grand public » est toujours en cours, du fait d'un manque de temps et de difficultés d'animation, les participant.e.s aux échanges téléphoniques étant trop différents d'une réunion à l'autre (à l'exception d'un noyau dur de trois personnes). A l'heure actuelle, aucun retour n'a donc été fait sur la deuxième version proposée par la graphiste. Une réactivation des forces vives est initiée fin 2020 et début 2021 pour faire aboutir le travail.

#### 4.4.3. Divers

- Deux lettres d'information (format newsletter) ont été élaborées (voir 1.1 Partage des savoirs et formations). Outre les articles publiés, des informations de la vie du Réseau et de ses membres sont relayées.

---

<sup>10</sup><https://www.semencespaysannes.org/les-semences-paysannes/vie-du-reseau.html>

- Le RSP a fait le choix de ne plus porter de communiqué de presse. Cependant, un communiqué a été diffusé juste après la fin de l'exercice, mi-octobre, car il concerne le recours VrTH duquel le RSP fait partie : [« VRTH, OGM, mutagenèse : le Conseil d'État saisi pour non-exécution de ses décisions par le gouvernement »](#).
- La page [Facebook Réseau Semences Paysannes](#) est alimentée plusieurs fois par semaine, avec des événements ou actualités des membres, générales. Cette année, les articles du RSP sur le site ont aussi été valorisés. La page compte (en décembre 2020) 17 500 mentions « J'aime » et plus de 19 000 abonnements.
- De nombreux contacts avec la presse ont été assurés : accueil, mise en réseau avec les membres, envoi de documents-ressources, interviews et réponse aux questions. Cette année, suite à la loi du 11 juin relative à la transparence de l'information sur les produits agricoles et alimentaires et à l'avis circonstancié de la Commission européenne du 23 juin, les animatrices juridiques ont été particulièrement mobilisées pour répondre aux sollicitations.
- Suite au renouvellement de l'équipe, un travail de clarification a été mis en œuvre concernant les listes thématiques du RSP. Les protocoles d'inscription, l'historique et l'actualisation des référentes salariées par liste ont été discutés.

#### 4.5. Sensibilisation

Même si les actions de sensibilisation ont été fortement impactées en 2020 à cause de la crise sanitaire, il devient difficile de lister toutes les interventions des administrateur.trice.s et salarié.e.s au cours de l'année. Nous ne sommes pas en mesure de vous présenter une liste complète des interventions faute de temps pour compiler l'information, mais il est important de noter que les sollicitations augmentent fortement, signe d'une plus grande reconnaissance mais aussi de la nécessité d'élargir le cercle des intervenant.e.s. Voici quelques exemples d'interventions réalisées sur l'exercice<sup>11</sup>:

- intervention à l'association l'Auringleta sur l'histoire des semences et les caractéristiques des variétés paysannes de blés (octobre 2019) ;
- intervention au jardin partagé d'Aiguillon (47) sur les enjeux des semences paysannes (septembre 2020) ;
- intervention sur le lien entre semences paysannes et changement climatique à la Communauté de communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas (47) (août 2020) ;
- ciné-débat autour du film « Semence du futur » en Gironde (octobre 2020).

En routine, l'équipe répond après priorisation aux sollicitations diverses qui nous parviennent par le biais de la mise en réseau et des entretiens.

<sup>11</sup>Les interventions réalisées par les salarié.e.s du RSP sont sur-représentées dans cette liste non exhaustive. Il est parfois difficile d'avoir les informations sur les actions d'intervention et de sensibilisation portées par les membres sur leur territoire.

## 5. RAPPORT FINANCIER

Documents joints :

- Compte de résultat et Bilan financier 2019-2020
- Budget analytique 2019-2020

### Explication du résultat annuel

Le compte de résultat de l'exercice du 1/10/2019 au 30/09/2020 présente un solde positif de 1 225€.

#### 1. Evolution du résultat

Fonds associatifs	Au 30/09/20	Au 30/09/19	Au 30/09/18	Au 30/09/17
Résultat d'exploitation	1 225€	1 710 €	2 967 €	3 309 €
Fonds propres	87 287€	85 577 €	82 610 €	79 301 €
<b>Total Fonds associatifs</b>	<b>88 511€</b>	<b>87 287€</b>	<b>85 577€</b>	<b>82 610€</b>

(Fonds associatifs = fonds propres + résultat N soit les ressources de l'association). Ces fonds associatifs peuvent devenir est un fond d'urgence en cas de coup dur, s'il n'y a plus aucune autre ressource financière externe, notamment pour couvrir les charges des postes salariés.)

#### 2. Les charges

Total de 466 690 € pour 2019-2020 soit une baisse de 16 % par rapport à l'exercice précédent

CHARGES	Réalisé au 30/09/20	Ratio	Réalisé au 30/09/19	Ratio
<b>CHARGES PERSONNEL</b>	<b>275 888 €</b>	<b>59%</b>	<b>317 299 €</b>	<b>57%</b>
<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>65 714 €</b>	<b>14%</b>	<b>65 455 €</b>	<b>12%</b>
<b>ACTIVITÉS</b>	<b>124 269 €</b>	<b>27%</b>	<b>169 284 €</b>	<b>31%</b>
Déplacements/Missions divers	1 122 €	1%	662 €	0%
<b>JURIDIQUE</b>	<b>1 865 €</b>	<b>2%</b>	<b>11 342 €</b>	<b>7%</b>
<b>DEVELOPPEMENT DE TERRAIN</b>	<b>86 449 €</b>	<b>70%</b>	<b>85 656 €</b>	<b>51%</b>
<b>EUROPE/INTERNATIONAL</b>	<b>29 662 €</b>	<b>24%</b>	<b>56 549 €</b>	<b>33%</b>
<b>COMMUNICATION</b>	<b>5 171 €</b>	<b>4%</b>	<b>15 075 €</b>	<b>9%</b>
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>466 690 €</b>	<b>100%</b>	<b>553 074 €</b>	<b>100%</b>

- Les charges de personnel représentent cette année 59 % du total de nos charges

	Au 30/09/2020	Au 30/09/19	Au 30/09/18	Au 30/09/17
Charges salariales	275 888€	317 299 €	312 758 €	256 884 €
Part sur le total des charges d'exploitation	59 %	57 %	72 %	52 %

Le montant de la part des charges de personnel sur les charges d'exploitation est inférieur à celui de l'exercice précédent (départ de 2 salariés (Fred et Ismael, le poste d'Ismael n'a pas été remplacé mais fusionné avec celui de Madeline). (7,35 ETP n-1 / au nb d'ETP n+1 : 6,35)

Le pourcentage est légèrement supérieur par rapport à l'exercice précédent.

- Les charges de fonctionnement représentent cette année 14% du total de nos charges.

	Au 30/09/20	Au 30/09/19	Au 30/09/18	Au 30/09/17
<b>Charges de fonctionnement</b>	<b>65 714 €</b>	<b>65 455 €</b>	<b>62 307 €</b>	<b>64 869 €</b>
<b>Part sur le total des charges d'exploitation</b>	<b>14 %</b>	<b>12 %</b>	<b>14 %</b>	<b>13 %</b>

Les principales charges de fonctionnement concernent les frais nécessaires à la vie associative (Conseil d'administration, Assemblée Générale, réunions d'équipe), aux frais de location et charges du siège d'Aiguillon et aux frais inhérents à l'activité de l'équipe salariée (fournitures, entretien matériel,...).

Le pourcentage de la part des charges de fonctionnement est relativement stable d'un exercice à l'autre.

Le montant des charges de fonctionnement est en légère augmentation par rapport à l'exercice précédent pour plusieurs raisons :

- La prise en compte d'irrecouvrables sur exercices antérieurs (cotisations et dons qui ne seront jamais perçus, facture en souffrance, avant 2019) et la cession de la valeur comptable de l'ordinateur de PR.
- Augmentation des frais du cabinet comptable (prestation en remplacement de Vanessa) ; et prestation du Commissaire aux comptes (règlement intervention N-1 et N sur cet exercice.
- Augmentation des frais bancaires, d'une manière générale et également en lien à la manipulation du commissaire aux comptes pour la circularisation des banques.
- l'augmentation des Frais divers : impression Plaquette RSP, dons et cotisation

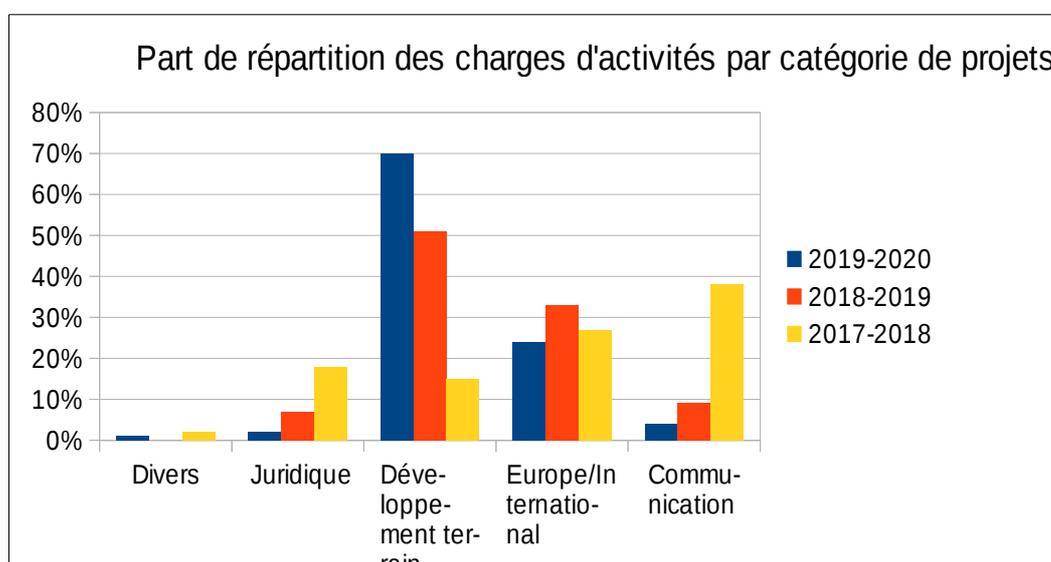
De part le confinement, les frais inhérents à la vie associative (déplacements CA/RE) ont diminué.

- **Les charges liées à l'activité sur nos projets** représentent 27 % du total de nos charges.

	Au 30/09/20	Au 30/09/19	Au 30/09/18	Au 30/09/17
<b>Charges d'activités</b>	<b>124 268€</b>	<b>169 284 €</b>	<b>58 646 €</b>	<b>167 343 €</b>
<b>Part sur le total des charges d'exploitation</b>	<b>27 %</b>	<b>31 %</b>	<b>14 %</b>	<b>35 %</b>

Les charges d'activités ne concernent pas le temps salarié ; il s'agit principalement : des frais de déplacements, indemnités de paysans et d'animation pour les projets de recherche, frais de communication, les prestations de partenaires etc.

Le pourcentage et le montant des charges d'activités sont en baisse par rapport à l'exercice précédent.



- **Juridique** : Montant et pourcentage en forte baisse : impression des fiches brevets, mais pas d'événements comme la journée Vision du Vivant et santé des plantes de l'an dernier, ni de redevances INPI. La convention de partenariat avec Inf'OGM est maintenue sans engagement financier. Don recours VrTH maintenu (500€ cette année, 3500€ l'an passé).
- **Développement de terrain** : Maintien du montant et augmentation du pourcentage : Mise en place d'une formation/séminaire de formateurs + maintien d'une rencontre d'un groupe national (Tomate), déplacements territorialisation (Ptétanielle, Biaugerme, Rénova, Graines de Noé) activation de la convention avec Métis dans le cadre du projet Covalience, Vidéo dans le cadre de la convention Biocoop partie fixe
- **Europe/International** : 1ère activité Erasmus + en lien avec STR, reversement de la 1ère tranche aux partenaires RDS et RSR. Sinon RAS car pas de déplacement.
- **Communication** : Montant et pourcentage en baisse car pas de rencontres internationales : *Nota : Même si les rencontres STR ont bien eu lieu sur l'exercice 2019-2020 les actions de communication/préparation en amont se sont réalisées sur l'exercice 2018-2019 et n'ont donc pas impacté l'exercice de cette année.*

### 3. Les produits

Total de 467 915€ pour 2019-2020 soit une baisse de 16 % par rapport à l'exercice précédent.

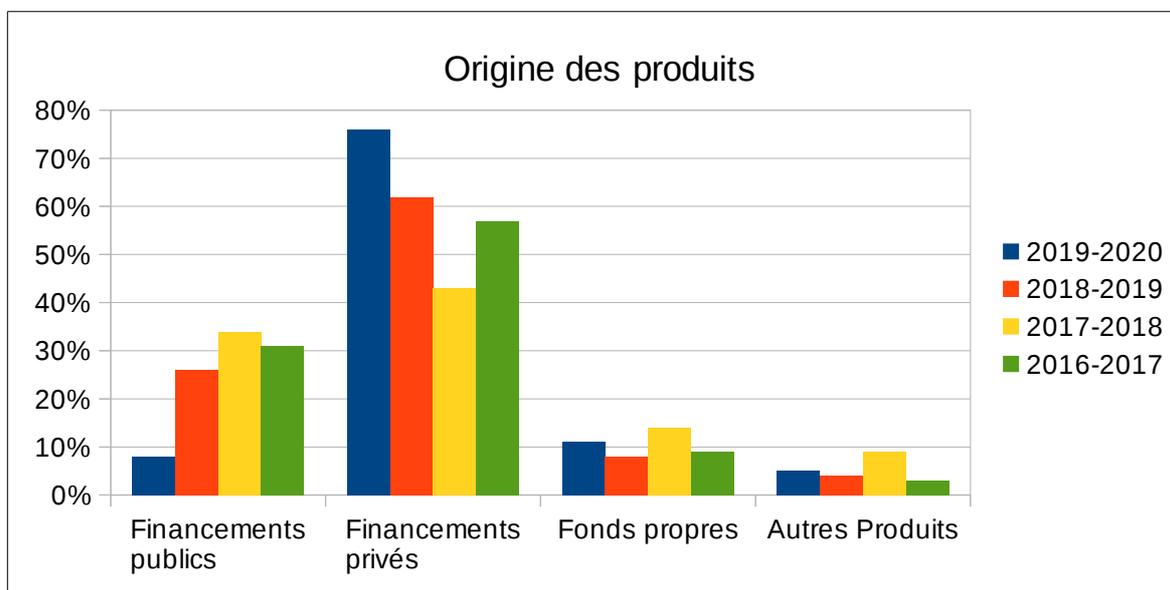
PRODUITS	Réalisé au 30/09/20	Ratio	Réalisé au 30/09/19	RATIO
<b>FONDS PROPRES</b>	49 757 €	11%	45 330 €	8%
<b>AUTRES PRODUITS</b>	23 423 €	5%	20 595 €	4%
<b>FONDS PUBLICS</b>	37 800 €	8%	143 104 €	26%
<b>FONDS PRIVÉS</b>	356 130 €	76%	344 244 €	62%
<b>ACTIVITES</b> (hors Fin. Fonctionnement)	289 930 €		391 348 €	
<b>Juridique</b>	57 200 €	20%	39 600	10%
<b>Développement terrain</b>	162 738 €	56%	153 728	39%
<b>Europe/International</b>	48 392 €	17%	144 777	37%
<b>Communication</b>	15 600 €	5%	53 243	14%
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>467 915 €</b>	<b>100%</b>	<b>554 784 €</b>	<b>100%</b>

- **La part d'autofinancement de l'association** (fonds propres) représente 11 % de la totalité des produits.

	Au 30/09/20	Au 30/09/19	Au 30/09/18	Au 30/09/17
<b>Produits d'auto-financement</b>	<b>49 757€</b>	<b>45 330 €</b>	<b>59 088 €</b>	<b>43 283 €</b>
<b>Part sur le total des produits d'exploitation</b>	<b>11 %</b>	<b>8 %</b>	<b>14 %</b>	<b>9 %</b>

Le montant et le pourcentage de la part des produits d'auto-financement est en légère hausse :

- Augmentation des ventes de documentations
  - Augmentation des cotisations
- **Les financements reçus et attribués** pour la période représentent 84 % des produits.



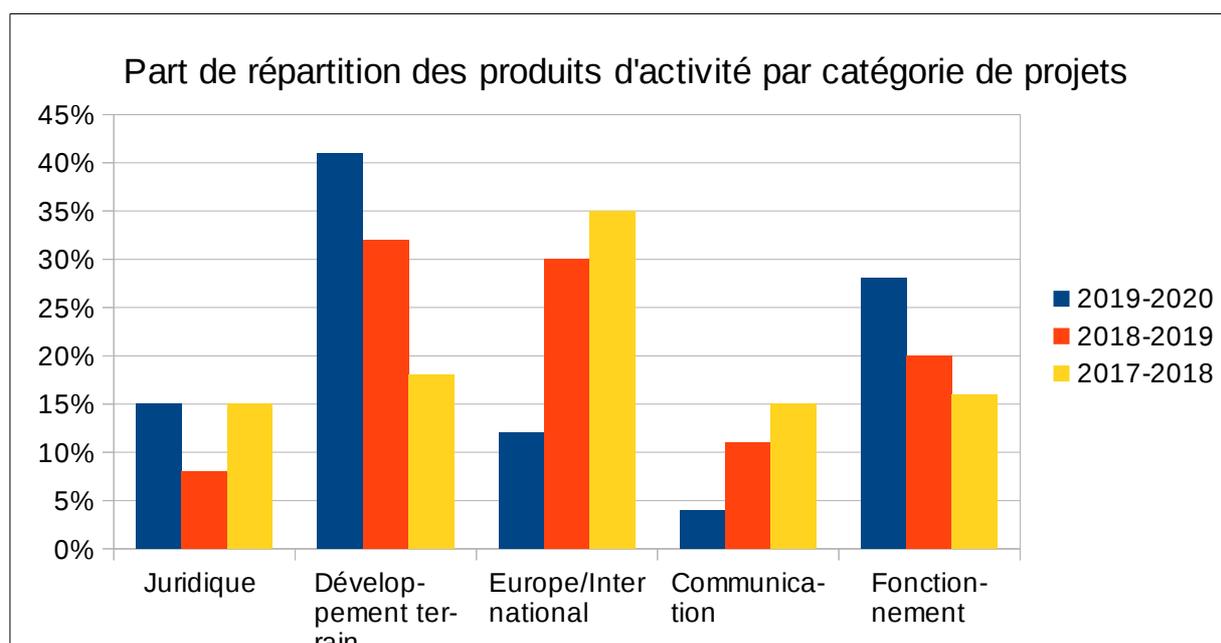
On note :

- une large baisse des financements publics (fin réserves parlementaires, pas de versement de la 2ème tranche CASDAR donc reportée à l'an prochain, idem pour PEI Cubic, fin des projets de recherche européens CERERE et Diversifood).
- Une augmentation de l'utilisation des financements privés due à la baisse des financements publics (compensation).
- Une augmentation de nos fonds propres (cf explication au-dessus)
- Un maintien des autres produits qui correspond à un remboursement de note de frais dans le cadre de STR et au rachat d'un ordinateur.

*Répartition des subventions totales reçues par catégorie administrative :*

- **Les subventions pour l'appui au fonctionnement s'élèvent à 110 000€**, grâce au soutien primordial de la Fondation pour le Progrès de l'Homme (FPH), à la Fondation Lemarchand et à la Fondation Un Monde Par Tous. Les subventions d'appui au fonctionnement représentent 28 % des subventions totales reçues.

- **Les subventions d'appui aux projets s'élèvent à 283 930 €**, soit 72 % des subventions totales reçues.



- **Juridique** : Augmentation due à la forte attribution de la subvention de la Fondation de France pour couvrir l'augmentation de l'activité.
- **Développement de terrain** : Augmentation due à la forte attribution de la subvention Fondation de France pour le maintien et la réorientation des activités du RSP (Territorialisation , montée en compétences des formateurs) et pour absorber la diminution de l'attribution COVALIENCE ainsi que l'absence de financement 2019-2020 Pei CUBIC (projet multi-partenarial, allongement de la durée des traitements et versements des subventions), maintien de la convention du projet Sélection participative en partenariat avec Biocoop et partie fixe Biocoop, fin du projet Carasso en lien avec Red de Semillas,
- **Europe/International** : Clôture projet Diversifood et Cerere l'an passé, projet Erasmus+ en attente, attribution LLD diminuée de part le peu de déplacement en international cette année, report du Congrès IFOAM à N+1.
- **Communication** : La seule activité de communication étant la SSP, le montant attribué est en baisse ; la majeure partie des produits STR a été attribuée sur N-1. Maintien des soutiens habituels pour la SSP, l'enveloppe demandée à Léa Nature n'a pas été réduite de part notre projet « Semences Paysannes et Résilience des territoires : SSP et témoignages en podcast ». Un point de vigilance cependant, car le projet de mise en infographie de la définition des SP n'a pu aboutir cette année. Comme la fête des Blés (prix de la recherche participative) est reportée à N+1, il n'y a pas de produits à ce sujet cette année.
- **Fonctionnement** : Augmentation de l'utilisation des financements de fonctionnement dû à la baisse des financements publics (compensation).

## 6. PARTENAIRES FINANCIERS

### 6.1. Fondations et entreprises privées

<p>La Fondation Charles Léopold Mayer pour le Progrès de l'Homme</p> 	<p>La Fondation de France</p> 
<p>Biocoop</p> 	<p>La Fondation Un monde Par Tous</p> 
<p>La Fondation Lemarchand</p> 	<p>La Fondation Léa Nature</p> 
<p>Satoriz</p> 	<p>La Fondation Daniel et Nina Carasso</p> 
<p>Entreprise Variette</p> 	<p>(Triballat Noyal, marque VRAI) via les 1 % for the planet</p> 

## 6.2. Société civile



## 6.3. Partenaires publics

<p>Union Européenne / pour le programme Erasmus + et le PEI Cubic NA</p>	<p>Fond de Formation Vivéa</p>
<p>Conseil départemental du Lot et Garonne</p>	<p>La Région Nouvelle-Aquitaine pour le projet PEI Cubic NA</p>
<p>Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation pour le projet Covalience</p> <p>Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale «Développement agricole et rural»</p>	<p>L'ITAB pour le projet Covalience</p>
<p>L'INRA du Moulon</p>	<p>INRA de Toulouse SAD -UMP AGIR</p>
<p>INRA de Rennes-Le Rheu SAD - UMR BAGAP</p>	